

Département de la
Haute-Loire

Arrondissement
D'YSSINGEAUX

Communauté de
Communes
LOIRE SEMENE

DECISION N° 20240119_P_013
DU PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES « LOIRE SEMENE »

VU le code général des Collectivités territoriales, article L 5211-10 alinéas 3 et 4,

VU le procès-verbal de l'élection du Président et des Vice-Présidents en date du 04 juin 2020,

VU la délibération n° 20230711_D_090 du Conseil Communautaire du 11 juillet 2023 portant sur les délégations du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Commission : Culture - Patrimoine

Objet : Signature d'une convention avec Carole CROUZET, dessinatrice, pour l'organisation d'un atelier de dessin de manga au bénéfice des jeunes.

Le Président,

N° 20240119_P_013

Décide

De signer une convention avec :

OBJET

Carole CROUZET, Dessinatrice
Résidence Le Jacquard
2 rue Benoît Malon
42000 Saint-Etienne

Pour l'organisation d'une après-midi de dessin de manga, avec Carole Crouzet, dessinatrice.

Durée : 2h (de 14h à 16h)

Date : 20 février 2024

Lieu : à la bibliothèque de Saint-Ferréol-d'Auroure

Montant : 145 € ttc

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture
Ou sous-préfecture
Le :

Fait à LA SEAUVE SUR SEMENE, Le 19 janvier 2024

Le Président,

Frédéric GIRODET

AR Prefecture

043-244301131-20240119-20240119_P_013-AU
Reçu le 22/01/2024

